

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 3 décembre 2012  
Séance du 26 novembre 2012

## 13 Jardin du souvenir - extension - demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.



Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO  
M GRIMBERT,  
Mme PORAS,  
M. MACHU  
Mme MAUPIN  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL  
M. VILLEMMAIN  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme FEVRIER  
M. TAHI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI  
Mme OYONO  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

En 1992 a été créé un site cinéraire intégré au cimetière du Plessis Pommeraye de Creil, offrant, des cases de columbarium et un espace de dispersion. En 1992, 2004, 2008 d'autres columbariums et cavurnes ont été créés. Aujourd'hui, le nombre de places disponibles ne nous permet plus de répondre aux besoins de la population. Il convient donc de créer d'autres cases pour l'accueil des cendres des défunts.

Pour ce projet, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et à signer tous les documents afférents à cette subvention.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 26 novembre 2012,

Etendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35      Pour : 35      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et à signer les conventions et avenants correspondants, ainsi que tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 1323/1004/026/BB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le 11/12/2012, Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

**Creil**